



## RISQUE DE FEU DE FORET

LE RISQUE A RIVIERE SUR TARN: Le plan de protection des forêts contre les incendies (PPFCI) approuvé par le préfet classe la commune de RIVIERE SUR TARN en zone de sensibilité 6\* à l'aléa feux de forêt. (\*de faible (1) à très fort (6)). Les zones de la commune particulièrement concernées par l'aléa feux de forêt sont l'ensemble des zones boisées. On ne recense aucun arrêté Catastrophe Naturelle en rapport aux feux de forêt sur la commune.

### LES MESURES DE PREVENTION :

Réglementation départementale

Mise en place de cellules de brûlage dirigé sur des chantiers à forts enjeux.

Moyens terrestres (véhicules d'intervention sapeurs-pompiers) et aériens en cas de grands incendies.

Prise en compte du « feu de forêt » dans les documents d'urbanisme

Défrichage des abords de route

Actions d'information préventive

Présence d'une citerne DFCI sur la forêt principale de la commune

### LES MOYENS DE SURVEILLANCE ET L'ALERTE :

L'alerte sera donnée par un véhicule équipé d'un mégaphone, ou par un passage en porte à porte. Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).

**Le maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de ralliement. Points de ralliement : Salles Communales des 4 Villages**

## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS DE FEU DE FORET

### DES AUJOURD'HUI :

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels).
- Entretenir les chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules des sapeurs pompiers.
- Débroussailler autour de la maison, espacer et élaguer les arbres, maintenir les feuillages à plus de 3 mètres de l'habitation, nettoyer les gouttières, éviter de planter des espèces très inflammables (cyprés).
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

### SI VOUS ETES TEMOIN D'UN DEPART DE FEU :

- Informer les pompiers au 18 (112 par téléphone portable) le plus vite et le plus précisément possible.
- Attaquer le feu, si possible.
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent.
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche.
- Respirer à travers un linge humide.
- Suivre les instructions des sapeurs-pompiers.

### SI VOUS ETES EN VOITURE :

- Ne pas sortir si vous êtes surpris par un front de flamme.
- Gagner si possible une clairière ou s'arrêter sur la route dans une zone dégagée, allumer les phares (pour être facilement repéré).

### UNE MAISON BIEN PROTEGEE EST LE MEILLEUR ABRI :

- Ouvrir le portail de son terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers.
- Fermer et arroser volets, portes et fenêtres.

- Occulter les aérations avec des linges humides.
- Rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.
- Se préparer à une éventuelle évacuation : n'emporter que le strict nécessaire (kit d'urgence) afin de quitter les lieux dans les délais les plus brefs.

#### SI LE FEU DE FORET EST PROCHE DE VOTRE HABITATION :

- N'évacuer que sur ordre des autorités.
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment.
- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers.
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres.
- Arroser le bâtiment (volets, portes, fenêtres) tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux.
- D'arrosage (ils seront utiles après).
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée, etc.).
- S'habiller avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps (avoir à portée de main des gants en cuir, une casquette, des lunettes enveloppantes, un foulard et des chaussures montantes). Ne surtout pas utiliser des tissus synthétiques.

#### APRES LE FEU :

- Sortir protégé.
- Éteindre les foyers résiduels.
- Inspecter son habitation, en recherchant et surveillant les braises (sous les tuiles ou dans les orifices d'aération).

Pour plus d'informations : [www.ofme.org](http://www.ofme.org)

# FEUX DE FORÊT

## LES PRÉVENIR ET S'EN PROTÉGER

**1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence**

 <p><b>NI FEU NI BARBECUE</b> aux abords des forêts</p>	 <p><b>PAS DE CIGARETTE</b> en forêt ni de mégot jeté par la fenêtre de ma voiture</p>	 <p><b>PAS DE TRAVAUX SOURCE D'ÉTINCELLES</b> les jours de risque d'incendie</p>
 <p><b>PAS DE COMBUSTIBLE CONTRE LA MAISON</b> bois, fuel, butane...</p>	<p><b>TÉMOIN D'UN DÉBUT D'INCENDIE, JE DONNE L'ALERTE</b> en localisant le feu avec précision</p>	 <p><b>JE ME CONFINE DANS MA MAISON</b> elle est mon meilleur abri</p>

**RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS**  
#attentionfeuxdeforet  
[attention-feux-foret.gouv.fr](http://attention-feux-foret.gouv.fr)

